



PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE

Financement : Banque Mondiale (P164184)

AVIS D'APPEL A PROJETS PDACG DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE MAÏS

N° AP/002/ MAGEL/PDACG/ Mai 2023

Contexte

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don/crédit pour effectuer des paiements au titre de la sous composante 2.2 (financement de l'investissement privé pour des chaînes d'approvisionnement inclusives). Ce financement se fera à travers un mécanisme de Subventions de Fonds de Contrepartie du Projet (FSCP).

Le FSCP contribue à créer des conditions favorables pour le développement de l'agrobusiness en Guinée. Il a pour objectif d'aider les investisseurs privés, dans les chaînes de valeur des filières prioritaires ciblées par le PDACG, à améliorer leur accès aux investissements à travers des Guichets de cofinancement de sous projets.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le PDACG, se propose à travers cet appel d'intensifier la production de maïs au plan national dans les zones de prédilection et de faciliter l'accès à du maïs de qualité aux acteurs de la filière avicole en Guinée, dans le but d'améliorer la rentabilité et la productivité dans les fermes avicoles.

De façon spécifique, il s'agira de

- Financer des plans d'affaires de projets de production de maïs graine pour une superficie totale d'au moins 2.000 hectares (ha) dans les principaux bassins de production du maïs et dans la zone du projet ;
- Appuyer la mise en relation des acteurs des filières maïs et aviculture à travers des conventions de partenariat pour la fourniture de maïs graine de qualité,
- Soutenir l'aval de la filière maïs, par la mise à disposition aux aviculteurs d'environ 10 000 tonnes de maïs graine,

A terme, cette initiative favorisera (i) la professionnalisation de la production du maïs graine, par l'utilisation de variétés productives et de technologies adaptées pour la production sur au moins 2 000 ha en culture de maïs, (ii) le soutien aux opérations post-récolte, et (iii) l'appui au stockage et la commercialisation au bénéfice des acteurs de la filière avicole en Guinée.

La mise en œuvre de l'initiative se fera à travers :

- Le renforcement des organisations de producteurs, de transformateurs, de PME et des organisations interprofessionnelles par la formation et le coaching ;
- Le renforcement de capacités des acteurs, la facilitation de la préparation de plans d'affaires viables et les partenariats fructueux entre producteurs de maïs et acteurs de la filière avicole ;

La contribution au financement des plans d'affaires sélectionnés par le biais d'un mécanisme compétitif de subvention de contrepartie du projet.

Critères d'éligibilité et de sélection

Seront éligibles au présent appel à projets, tout sous-projet présenté par un :

- . Porteur de projets créateurs de valeur ajoutée locale (emplois jeunes femmes /contenu local)
- . jeune et femme considéré comme constituant un groupe vulnérable
- . investisseur privé
- . producteur
- . agro –industriel
- . transformateur

Individuellement ou organisés en :

- . Micro Petite et Moyenne Entreprise (MPME),
- . associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
- . associations et organisations professionnelles
- . structure légalement constituée

Remplissant les critères d'éligibilité ci-dessous :

- (i) Être un promoteur d'un sous-projet associé à la chaîne de valeur agricole maïs sur les corridors du projet et dans les bassins de production du maïs ;
- (ii) Justifier une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans la chaîne de valeur maïs pour le guichet C ;
- (iii) Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
- (iv) Le bénéficiaire (personne physique ou morale) justifie d'un acte de disponibilité foncière pour une superficie cumulée d'au moins 20 hectares,
- (v) Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

Toutes les propositions doivent être rédigées dans un canevas de plan d'affaire déjà prédéfini. Celles rédigées à la main et/ou avec un autre canevas ne sont pas acceptées.

Le canevas de rédaction du plan d'affaire et la requête de financement qu'il faut remplir et soumettre sont téléchargeables sur le site web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, chambre de commerce. Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès des antennes régionales de l'APIP et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage.

Les personnes morales ou physiques intéressées sont invitées à remplir le formulaire et à le soumettre sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB auprès de **l'Unité de coordination et d'exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5e étage, commune de Dixinn Conakry (Près du Centre de l'Autonomisation des femmes), au plus tard le 09 Juin 2023 à 15 h 00 mn, contre remise d'une attestation de dépôt.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de coordination et d'exécution du projet :
téléphone : **(+224) 622 04 18 17** tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures**.
Email : infopdacgap@gmail.com,

Le Coordonnateur National

BAH Ousmane